

Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS)

Centre hospitalier intercommunal des Vallées de l'Ariège



La certification QUALIOPI a été
délivrée au titre des

- Actions de formation
- Actions de VAE



Livret

D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

À L'ATTENTION DES ÉLÈVES, ÉTUDIANTS,
STAGIAIRES, USAGERS

SOMMAIRE



| | |
|----------------------------------|-------|
| Mot de la Direction | p. 1 |
| Présentation de l'IFMS | p. 2 |
| ▪ l'équipe | |
| ▪ les locaux | |
| La Vie dans l'IFMS | p. 7 |
| ▪ Le CRPD | |
| ▪ La restauration | |
| La Vie étudiante | p. 11 |
| ▪ Le foyer de vie | |
| ▪ Le conseil de la vie étudiante | |
| ▪ La vie associative | |
| La démarche qualité | p. 15 |



Bienvenue



Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à travers ce livret d'accueil à découvrir notre structure et à prendre connaissance de toutes les informations pratiques qui faciliteront votre intégration dans notre Institut de Formation aux Métiers de la Santé.



MOT

de la Direction

Bienvenue...

Madame, Monsieur,

Au nom de toute l'équipe de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Centre hospitalier intercommunal des Vallées de l'Ariège, je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue dans notre structure.

En vous inscrivant chez nous, vous avez choisi un établissement de référence, qui place votre professionnalisation au cœur de son projet.

Dans un cadre propice à l'apprentissage qui concilie excellence et modernité, toute l'équipe mettra son expertise au profit d'une pédagogie interactive, qui répond à vos besoins et aux exigences qualité attendues.

Notre mission est de former des professionnels adaptés, autonomes, réflexifs, capables d'agir avec compétence et de garantir la sécurité des bénéficiaires de leur intervention.

En partenariat avec les professionnels des terrains d'exercice, nous avons pour objectif la qualité optimale de la formation et proposons des parcours favorisant le développement des compétences attendues dans chaque référentiel métier.

Dès votre entrée en formation, vous serez reconnu comme un auteur et un acteur de votre projet, je souhaite donc à chacun d'entre vous un parcours riche et constructif, dans lequel vous saurez exprimer tout votre potentiel d'évolution au service de la qualité des pratiques, dans le respect des valeurs humanistes que nous défendons.

Christine STERVINO ,
Directrice de l'IFMS

L'ÉQUIPE

Direction

Christine STERVINO, Directrice des soins
Isabelle DUBOIS, Adjointe à la direction,
coordinatrice pédagogique

Equipe pédagogique

16 cadres de santé chargés de formation
1 documentaliste
Des intervenants professionnels spécialisés

Accueil - Secrétariat

4 secrétaires
3 agents de Service Hospitalier

Tél. 05.61.60.90.96 - Fax. 05.61.60.90.95

Contact : ifsi@chi-val-ariege.fr

www.chiva-ariege.fr



Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30
et le vendredi de 8h00 à 17h00

Situation géographique

10, rue Saint-Vincent - 09100 PAMIERS





Présentation de l'IFMS

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du CHIVA est établi à Pamiers.

Il est composé d'un **IFSI** (Institut de Formation en Soins Infirmiers) et d'un **IFAS** (Institut de Formation d'Aide-Soignant). L'IFAS possède une antenne à Saint-Girons, hébergée par le Centre Hospitalier Ariège Couserans.

L'ensemble de l'offre de formation des instituts permet de dispenser :

- Des formations initiales sanitaires
- Des formations qualifiantes et des cycles de mise à niveau
- Des formations continues répondant aux besoins des professionnels du territoire

Les capacités d'accueil en formation sont :

- Étudiants infirmiers : **80 par promotion**
- Élèves aides-soignants : **75 (51 sur le site de Pamiers et 24 sur le site de Saint Girons)**

L'**objectif du projet de formation** de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Centre hospitalier intercommunal des Vallées de l'Ariège est de **garantir l'évolution des compétences des professionnels de santé** aux enjeux qualité, sécurité des établissements et aux orientations prioritaires nationales et régionales en matière de santé.

Les missions de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Centre hospitalier intercommunal des Vallées de l'Ariège se déclinent en référence aux textes⁽¹⁾ régissant les formations sanitaires et le fonctionnement des instituts de formation en soins infirmiers et visent **«l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité»**.

Le règlement intérieur des instituts est consultable sur le site internet du CHIVA (onglet IFMS) et sur la plateforme dédiée aux apprenants.

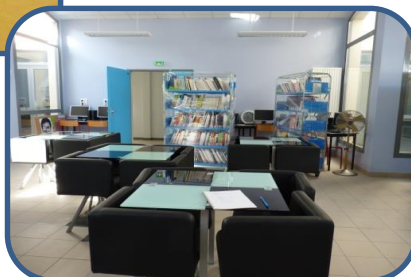
(1) http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_du_31_juillet_2009_annexe_3.pdf



LE PROJET

Toute l'équipe de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Centre hospitalier intercommunal des Vallées de l'Ariège est engagée dans une **démarche continue d'amélioration de la qualité visant à former des soignants autonomes, responsables et réflexifs et à impliquer les apprenants** dans la mise en œuvre de la politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins tout au long de leurs parcours.

Fondé sur **les valeurs fondamentales de respect, de solidarité et de professionnalisme**, le projet pédagogique de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Centre hospitalier intercommunal des Vallées de l'Ariège intègre des **méthodes interactives et innovantes** permettant aux apprenants de construire les compétences requises en lien avec les professionnels des établissements et structures partenaires.



Les locaux



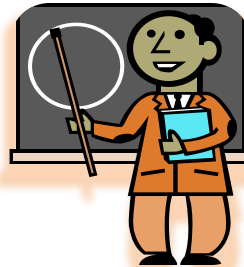
Le bâtiment sur trois niveaux abrite entre autres 10 salles de cours pouvant accueillir jusqu'à 84 étudiants/élèves, 3 salles de travaux pratiques, un laboratoire de simulation en santé, une salle informatique avec 25 ordinateurs, un foyer et un centre de ressources pédagogiques et documentaires.



L'AMPHITHÉÂTRE

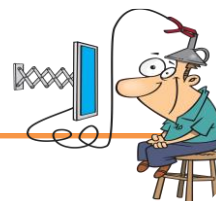
L'amphithéâtre permet une capacité d'accueil de 146 places pour une superficie de 304 m² prenant en compte l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite mais aussi l'insertion optimale du bâtiment au site, un éclairage « intelligent » et des matériaux HQE répondant aux actuelles préoccupations de développement durable.

Cet amphithéâtre répond à un certain nombre d'exigences notamment aux défis du dispositif de formation aux TICE et à l'interdisciplinarité par le biais d'un équipement de visio-conférence permettant de participer aux cours donnés par l'Université Paul Sabatier.



LE LABORATOIRE DE SIMULATION EN SANTÉ

Le laboratoire de simulation en santé permet aux étudiants/élèves de l'IFMS de reconstituer des situations de travail virtuelles identiques à celles rencontrées en situation réelle (soins de nursing, techniques, éducatifs et relationnels).





VIE PRATIQUE

▪ **DIRECTION**

Pour obtenir un rendez-vous avec Madame STERVINOÛ, les usagers de l'IFMS doivent s'adresser au secrétariat.

▪ **SECRETARIAT**

Le secrétariat est spécifiquement réservé aux usagers de l'IFMS :

**Du lundi au jeudi de 8h00 à
17h30 et le vendredi
de 8h00 à 17h00**

Les secrétaires de l'IFMS, collaboratrices de Madame STERVINOÛ, assurent le travail administratif, la gestion et le suivi des dossiers des usagers de l'IFMS ainsi que la relation avec le public au téléphone ou en accueil direct.

Elles réalisent le lien entre les usagers de l'IFMS et les administrations notamment, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour les accidents de travail, les organismes financeurs et de tutelles.

En cas d'urgence, le secrétariat prend des messages téléphoniques pour les élèves / étudiants et les dépose dans le casier prévu à cet effet.

LE CENTRE DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES ET DOCUMENTAIRES (CRPD)

Le CRPD est un lieu de documentation ouvert aux élèves, étudiants, stagiaires, formateurs de l'IFMS, professionnels de santé ayant l'usage d'une documentation spécifique à des fins de formation personnelle ou de recherche.

**Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00
Le vendredi de 8h30 à 13h00**

La consultation sur place est libre et gratuite.

L'inscription au CRPD est nécessaire pour pouvoir emprunter. Elle est automatique pour tous les membres des instituts.

Chaque membre doit déposer un chèque de caution de 75 euros (une adhésion de 15 euros/an est réclamée seulement aux usagers extérieurs).

Les droits de prêts : 3 ouvrages pour 15 jours





LES SERVICES

- Recherches sur intranet
- Recherches sur le portail web de l'IFMS regroupant les ouvrages et abonnements aux différentes revues du CRPD et du CHI des Vallées de l'Ariège.
- Recherches sur internet
- Demandes documentaires via les réseaux régionaux du CEFIEC (*Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres*) et du RNDH (*Réseau National des Documentalistes Hospitaliers*)
- L'aide méthodologique (Travaux dirigés, aide à la bureautique)
- Réponse aux demandes formulées par les Cadres en stage ou Directeurs des soins.

L'EQUIPEMENT

- Les usagers ont à leur disposition 4 postes informatiques avec une connexion internet et accès à la base documentaires KENTIKA..
- Des bornes WI-FI permettent une connexion sur l'ensemble du bâtiment



- Dès la rentrée, chaque étudiant/élève sera en possession d'une carte d'établissement informatique permettant, pendant toute la scolarité à l'IFMS d'utiliser l'outil informatique avec en droits d'accès : les outils de bureautique, Internet, Intranet du CHIVA, portail documentaire du CRPD et accès au Dossier Patient Informatisé DxCare (*uniquement pendant la durée des stages au CHI des Vallées de l'Ariège-CHAC-AX-Tarascon*).
- Une imprimante est mise à disposition **UNIQUEMENT** durant les travaux de groupe.

Les usagers ont l'obligation de se soumettre à la charte du service informatique

(la charte documentaire est consultable au CRPD)

COMPORTEMENT

La documentaliste peut refuser l'entrée ou exclure du CRPD toute personne dont le comportement lui paraît préjudiciable au travail.

Il est demandé aux lecteurs le plus grand respect des documents et matériels qu'ils manipulent en les maintenant en bon état et en signalant toute détérioration.



CONTEXTE COVID

Les instituts mettent en place les consignes dictées par l'État pour la prévention des risques liés au coronavirus (maintien de la distanciation physique, application des gestes barrières, limitation du brassage des élèves, nettoyage et désinfection des locaux et matériels).

Les mesures de prévention, réévaluées régulièrement, sont annexées au règlement intérieur, affichées au sein de l'établissement et mises en ligne sur la plateforme régionale.

Les masques sont obligatoires et à porter en permanence par les usagers.

Tout le matériel nécessaire au lavage des mains et des surfaces est mis à votre disposition.

Un fléchage au sol a été mis en place pour limiter le brassage d'élèves/étudiants/usagers.





HORAIRES, COURS ET STAGES

Selon les référentiels de formation,

- La durée des cours est de 35 heures en moyenne par semaine, répartie sur une amplitude de 8h à 18h.
- La durée des stages est basée sur 35 heures par semaine. Le nombre d'heures de stage à réaliser doit impérativement être respecté.
- Toute absence doit être justifiée.

(Un document regroupant tous les textes en lien avec votre formation vous sera remis lors de votre arrivée)

RESTAURATION



La salle de restauration située dans les locaux de l'EHPAD le Bariol est ouverte à tous les usagers des Instituts de Formation munis de tickets.

Ces tickets repas sont en vente au secrétariat de l'IFMS.

Les Mardis et Jeudis de 9h00 à 13h00

- *Pour les élèves aides-soignants et toute personne inscrite dans un parcours de formation continue*, l'achat de tickets s'effectue à l'unité (tarif révisé chaque année et affiché au secrétariat de l'IFMS).
- *Pour les étudiants infirmiers*, l'achat des tickets conventionnés CROUS se fait à l'unité (tarif révisé chaque année et affiché au secrétariat).

Horaires des services :

1^{er} service : 12 heures
2^{ème} service : 13 heures

En fonction du planning de cours



Réservation des repas : Les inscriptions au self se font à partir du mercredi avec affichage de la fiche d'émargement sur le panneau self. Les inscriptions doivent se faire impérativement avant 13h30 le jeudi.

Les repas sont commandés en fonction des réservations effectives et les portions sont calculées avec précision. L'établissement n'honorera donc pas les demandes de dernière minute. Toute réservation de repas est due. En cas d'absence non justifiée, le ticket correspondant ne pourra être remboursé.



FOYER DE VIE

Le foyer se situe au rez-de-chaussée de l'IFMS. Ce lieu est à la disposition de toutes les personnes qui fréquentent l'établissement. Il est équipé de plusieurs micro-ondes, réfrigérateurs, d'un point d'eau courante, d'un point d'eau fraîche et d'un point café. Vous êtes invités à respecter les lieux et le matériel mis à votre disposition.

- Des distributeurs payants de boissons et d'encas sont présents dans le couloir attenant au foyer.
- Des tables et des chaises sont également à disposition des usagers en terrasse du foyer et dans les couloirs du rez-de-chaussée des instituts de formation.

Il n'est pas autorisé de manger dans les salles de cours et d'y amener des gobelets de boissons sauf dérogation en lien avec les mesures sanitaires liées au COVID.

LA SECTION RELATIVE A LA VIE ÉTUDIANTE

(Arrêté du 21/04/2007 modifié notamment par les arrêtés du 17/04/2018 et du 17/01/2020 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux)

Cette section a pour objectif de favoriser le dialogue et la communication au sein des Instituts de formation afin de promouvoir l'implication des apprenants dans le système de formation et dans le fonctionnement de l'établissement. Elle se réunit au moins deux fois par an. Au regard des textes en vigueur, la section est présidée par le directeur de l'institut, un vice-président est désigné parmi les étudiants représentants de promotion.

Cette instance est composée du directeur ou de son représentant, des étudiants élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut et au minimum de trois autres personnes désignées par le directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'institut. Cette section émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante, notamment :

- l'utilisation des locaux et du matériel,
- les projets extra « scolaires »,
- l'organisation des échanges internationaux.

LA VIE ASSOCIATIVE : CORPO PERFS (Loi 1901)

Son siège social se situe dans l'établissement. L'association a pour but de :

- Favoriser les rencontres et les échanges entre toutes les promotions afin de mettre en place et d'assurer des supports de convivialité, de camaraderie et d'entraide.
- Effectuer un suivi des relations entre les promotions et les anciens étudiants de l'établissement.
- Organiser des manifestations culturelles, sociales, sportives et éducatives.
- Gérer des relations avec d'autres Instituts de la région.
- Assurer des prix préférentiels sur des manuels de cours, des développements photos...

Une cotisation annuelle est demandée pour l'affiliation à l'association (le montant est fixé par l'association et sera communiqué à la rentrée).





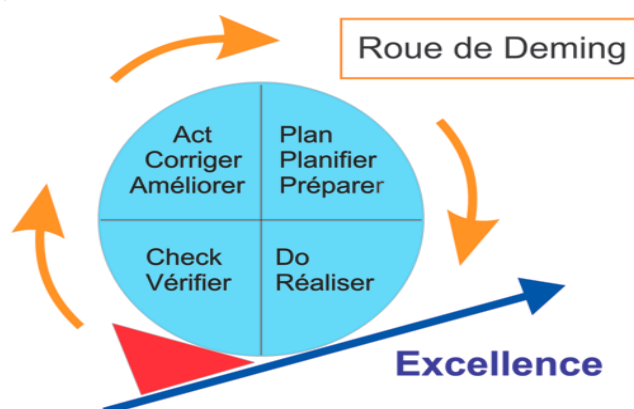
Notre démarche qualité-gestion des risques

**L'IFMS du CHI des Vallées de l'Ariège est certifié
AFNOR ISO 9001 depuis février 2014**

Pour s'adapter à l'évolution des besoins des usagers du système de santé, garantir la qualité de formation et optimiser les conditions d'apprentissage, la direction de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Centre hospitalier intercommunal des Vallées de l'Ariège décline une politique qualité autour de 3 axes :

- **Amélioration continue de la qualité de nos prestations et de nos pratiques selon une approche processus**
- **Implication et écoute des personnes en formation et des partenaires**
- **Prévention et gestion des risques en lien avec nos activités**

Notre démarche s'inscrit dans un principe d'amélioration continue





Notre démarche qualité

L'IFMS du CHI des Vallées de l'Ariège est certifié QUALIOPi depuis décembre 2020.

Cette certification a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions de développement des compétences, qu'il s'agisse d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou les actions de formation par apprentissage.



La certification QUALIOPi a été délivrée au titre des

- Actions de formation
- Actions de VAE

Notre démarche s'inscrit dans un principe d'amélioration continue



Dès votre entrée dans notre structure, vous serez un maillon essentiel de notre démarche qualité-gestion des risques.

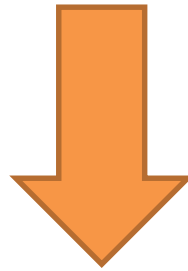
L'amélioration de la qualité de nos processus nécessite votre participation.

- vous serez formés à utiliser un support pour déclarer un évènement indésirable
- vous serez sollicités pour renseigner des enquêtes et questionnaires de satisfaction
- vous serez conviés à participer à des groupes de travail internes

Les éléments recueillis auprès de vous pour évaluer la qualité de nos prestations seront analysés systématiquement et nous permettront de mettre en place les actions d'amélioration.



Notre engagement



***Une formation de qualité pour
des professionnels de qualité***



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE .

La certification a été délivrée au titre des actions suivantes

- Actions de formation
- Actions de VAE



Liste des partenaires financiers privés pour certains parcours de formation



Ce livret d'accueil est accessible sur le site internet du CHIVA (<http://www.chiva-ariege.fr>) et sur la plateforme dédiée aux apprenants.

Édition Juillet 2022
élaboré et imprimé par nos soins